Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1,1 million pour mener à terme les études du projet définitif de la route Villeneuve - Les Evouettes

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit d'étude complémentaire de 1,1 million de francs pour le projet de route H 144 Villeneuve - Les Evouettes. Ce montant permettra de poursuivre les études nécessaires en vue de l'enquête publique, à la fin 2001 ou au début 2002, du projet définitif, basé sur une variante de consensus dite " du COPIL " (pour comité de pilotage) : études de tracé et des ouvrages, mesures de compensation écologique et d'accompagnement pour la modération du trafic.

La liaison routière Villeneuve - Les Evouettes préoccupe les élus locaux ainsi que les servi-ces cantonaux et fédéraux depuis de nombreuses années. Les variantes furent nombreu-ses : " des Grangettes ", " des communes ", " 0+ ", etc. Le 3 décembre 1998, les repré-sentants de la Confédération et des cantons de Vaud et du Valais décidaient de lancer une étude multicritères, dans le but de trouver une solution consensuelle. Les travaux aboutirent en septembre 1999 à un accord sur une variante dite du COPIL. Cet accord était assorti de trois conditions : que le tracé soit encore affiné dans le détail, que des mesures de compen-sation écologique soient prévues et que le réseau des routes existantes soit réaménagé, pour en éliminer le trafic de transit.

Le tracé de la variante du COPIL passe au nord du golf de Chessel, prévoit un giratoire vers Crebelley, puis passe au sud du Grand Clos (commune de Rennaz). Cette variante est proche de celle dite " des communes " par son tracé et par le fait que le trafic de transit est séparé du trafic local et des deux-roues. Mais des améliorations importantes ont été trou-vées : pour diminuer les coûts, le pont sur le Rhône a été raccourci et la tranchée de Crebelley a été supprimée ; pour diminuer les atteintes à la zone humide du Vuillerez et à la forêt des Iles Ferrandes, le tracé a été déplacé vers le sud.

Le coût global de la variante du COPIL est estimé à environ 60 mios, y compris les mesures de compensation écologique, mais sans celles d'accompagnement (partiellement financées par les communes). Le montant de 1,1 million que le Conseil

d'Etat demande au Grand Conseil complétera le crédit d'étude préliminaire de 700'000 francs voté en février 1996 ; il permettra d'élaborer principalement le dossier technique du projet, le rapport d'impact sur l'environnement et les mesures d'accompagnement.

Le projet pourra être mis à l'enquête à la fin 2001 ou au début 2002. Selon le résultat de l'enquête, le crédit d'ouvrage pourraitêtre demandé au Grand Conseil au cours du 2ème trimestre 2002. Les travaux se réaliseront ensuite en une étape.

L'exposé des motifs et projet de décret est disponible sur le site Internet du DINF (www.dinf.vd.ch, rubrique actualités). Le rapport technique du comité de pilotage peut être consulté au Service des routes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 juillet 2000

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 / 316 70 01, M. Bernard Daucher, chef du Service des routes, tél. 021 / 316 71 30 et M. Henri Bovay, ingénieur au Service des routes, tél. 021 / 316 70 71